

## **EXTRAIT des AVIS**

**DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE  
SUR LE PROGRAMME STATISTIQUE À MOYEN TERME 2009-2013  
ET SUR SA PREMIÈRE ANNÉE D'EXÉCUTION**

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
du 23 JANVIER 2009

## Avis transversal 2009-2013

### Développement durable

1. Compte tenu de l'impulsion donnée par le Grenelle de l'environnement aux actions de développement durable et aux demandes d'informations sur cette thématique, le Conseil demande qu'au cours du moyen terme 2009-2013 **les préoccupations de développement durable soient systématiquement prises en considération** par l'ensemble des services producteurs dans l'élaboration des programmes statistiques.
2. Le Conseil relève la nécessité de disposer au niveau national et en articulation avec le niveau européen, **d'indicateurs de développement durable** permettant de situer annuellement et de manière lisible les évolutions en cours et le chemin suivi par rapport à la stratégie nationale. Il souligne l'utilité que ces indicateurs et leurs améliorations soient présentés pour discussion au Cnis.
3. Le Conseil souligne l'importance pour le développement durable de disposer **d'indicateurs agrégés qui complètent au niveau national le suivi de la croissance par le PIB.**
  - Il rappelle que dans le cadre du Grenelle de l'environnement, des engagements sont pris par l'État visant à **valoriser des biens publics environnementaux** – eau, air, espaces naturels... – de manière articulée avec le cadre central de la comptabilité nationale. Il encourage le SSP à développer des méthodologies et des chiffrages exploratoires pour ce faire.
  - Il souligne l'intérêt des domaines abordés par la commission sur **la mesure de la performance économique et le progrès social** présidée par J. Stiglitz. Il examinera le moment venu ses conclusions et les suites que le SSP devra donner à ses propositions.
  - Il souhaite être associé à l'avancement des travaux effectués dans ces perspectives.
4. Le Conseil attire l'attention **sur les aspects sociaux du développement durable, y compris en terme de bien-être** et il invite le SSP à les prendre en compte par des indicateurs et un système d'information adéquats, notamment en relation avec les rapports Freyssinet et de Foucauld.
5. Le Conseil relève l'importance de pouvoir **décrire et analyser les modes de vie** par rapport aux problématiques du développement durable.
  - Dans cet esprit, il recommande que soit explorée par le SSP la capacité **d'évaluer l'exposition des différentes catégories de ménages aux évolutions énergétiques**, notamment en matière de prix, y compris leur impact sur les patrimoines, qu'il s'agisse de l'énergie utilisée pour l'habitat ou celle liée aux déplacements. Il demande que soit étudiée sous cet angle l'articulation des enquêtes Logement, Transports et Budgets de famille.
  - Le Conseil encourage le SSP à tester des moyens innovants pour recueillir l'information pertinente concernant les autres aspects d'une consommation durable.
6. Le Conseil note l'intérêt qu'il y aurait à réaliser une nouvelle édition de **l'enquête Emploi du temps** afin d'éclairer les questions sur le partage du temps et des tâches, la variabilité des horaires, l'évaluation du loisir et du travail à domicile ou la production de capital social.

---

<sup>1</sup> Le 19 janvier 2008 avec le concours de l'Association des Départements de France et le Conseil Général de Loire-Atlantique.

7. Le Conseil relève que **les enjeux environnementaux vont représenter un aspect de plus en plus important de l'activité économique.**
- Il demande au SSP de mieux appréhender leur impact sur celle-ci en commençant par mieux identifier et mieux connaître les éco-activités et le potentiel de croissance qu'elles représentent et en y intégrant la problématique de l'efficacité énergétique. Ceci comprend le repérage et le suivi des activités concernées, des emplois qu'elles génèrent et de leur part dans l'effort de recherche et d'innovation.
  - Pour mieux mesurer l'impact des activités sur l'environnement et permettre d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources, conformément à la recommandation adoptée par l'OCDE sur le sujet, le Conseil encourage la production et la diffusion annuelle d'une information sur les flux physiques de matières incluant les flux indirects (liés aux imports) et la productivité des ressources.
  - Le Conseil encourage également la réalisation lors de ce programme à moyen terme d'une enquête thématique donnant les moyens d'analyser l'impact des mesures de politique environnementale sur les entreprises, aussi bien en termes d'opportunité de développement qu'en termes de coûts. Il suggère que les secteurs particulièrement exposés fassent l'objet d'une attention particulière.
8. Le Conseil recommande qu'une réflexion méthodologique soit menée sur la possibilité et la pertinence d'avoir au niveau national **une comptabilité carbone de l'économie** en s'inspirant des réflexions menées dans des pays partenaires.

## AVIS MOYEN TERME DES ANCIENNES FORMATIONS DU CNIS

### AGRICULTURE 2009-2013

---

1. Le Conseil apprécie la qualité des travaux préparatoires (entretiens, séminaire de septembre 2007, groupes de travail thématiques) engagés par le Scees avec les utilisateurs pour élaborer le programme à moyen terme 2009-2013 de la statistique agricole française. Il salue la volonté d'améliorer les opérations existantes pour satisfaire les besoins statistiques émergents.
2. Le Conseil observe que les statistiques agricoles utilisées actuellement restent indispensables pour le pilotage de la PAC alors que dans le même temps des thèmes nouveaux apparaissent, ce que souligne le programme statistique communautaire 2008-2012. Dans ce contexte, il approuve l'orientation de recueillir les informations nouvelles indispensables pour éclairer les débats sur le développement rural, sur les liens entre l'agriculture et l'environnement, sur la sécurité alimentaire notamment, en utilisant autant que faire se peut les opérations habituelles du programme de travail de manière à limiter la charge de réponse aux enquêtes.
3. Le Conseil souligne la nécessité de disposer de statistiques sur les ventes et utilisations de produits phytopharmaceutiques en agriculture, notamment pour répondre aux questions du Grenelle de l'environnement. Il reconnaît l'apport des enquêtes sur les pratiques culturales en grandes cultures et de leur élargissement récent à la viticulture. Il souhaite que dans la mesure du possible les observations soient étendues aux cultures arboricoles et légumières pour mieux couvrir l'ensemble du secteur agricole.
4. Le Conseil encourage le Scees à développer la connaissance des performances énergétiques des exploitations agricoles pour la période 2009-2013. Concernant l'utilisation de l'énergie en agriculture, il prend bonne note des améliorations déjà introduites sur ce point dans le RICA. Il soutient la mise en place d'une enquête sur les entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux (ETAFR) et les coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA), en 2010. Il souhaite également que le Scees étudie les contours d'une enquête ponctuelle qui approfondirait en 2011 les aspects non encore couverts sur les exploitations agricoles.
5. Le Conseil suivra avec intérêt les investissements méthodologiques, technologiques et organisationnels mis en place pour **le recensement agricole 2010 et les enquêtes futures**. Il suivra avec attention les travaux engagés par l'Insee et le « service statistique et prospective » pour repérer toutes les exploitations agricoles, notamment celles de petite taille, et les intégrer dans le répertoire statistique. Le Conseil apprécie les efforts faits pour alléger la charge statistique des exploitants grâce au recours élargi aux données administratives (agriculture biologique, cheptel bovin, surfaces cultivées, main d'œuvre salariée) facilité par la convergence des unités observées avec le répertoire Sirène. De même, le Conseil approuve le choix fait d'utiliser le casier viticole pour la réalisation du recensement de la viticulture, ce qui allège fortement la charge d'enquête pour les viticulteurs. Enfin, le Conseil se félicite de la qualité de la consultation sur le questionnaire qui a pu être menée en dépit de l'adoption tardive des textes européens. Il souhaite pouvoir apprécier lors de ses prochaines sessions les améliorations ainsi apportées au dispositif de statistique agricole.

## INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE 2009-2013

---

1. Le conseil note avec satisfaction que l'enquête annuelle de production, mise en place par le Sessi, devrait permettre **d'améliorer la qualité de la description en branches et en produits de l'activité des entreprises industrielles**, notamment en distinguant mieux leur activité de négoce de leur activité de production. Il se félicite de l'amélioration de la pertinence des statistiques relatives aux secteurs industriels ainsi que de la plus grande cohérence entre statistiques sectorielles, de branches et de production qui en résultera.  
Il enregistre que ce nouveau dispositif, au même titre que le changement de nomenclatures, le changement du concept de production et la meilleure prise en compte des petites entreprises industrielles, induira des modifications sensibles dans les statistiques publiées et souhaite qu'un bilan soit fait de l'impact de ces différents changements.
2. Le Conseil souhaite que lui soit rapidement présenté **un projet de programmation des enquêtes thématiques** qui, soit répondent à une exigence européenne actuelle ou future dans le cadre du moyen terme, soit résultent d'engagements nationaux d'observation régulière de certains thèmes. Il rappelle que des enquêtes thématiques plus ponctuelles doivent pouvoir être menées en fonction des besoins exprimés par les utilisateurs.
3. Le Conseil encourage l'effort entamé sur la production et la diffusion d'informations au niveau régional et local. Il soutient les travaux visant à **développer les études et diagnostics sur l'impact que peuvent avoir les évolutions de l'industrie sur l'activité et l'emploi au niveau local**.
4. Le Conseil soutient **les travaux de l'observatoire de l'énergie pour répondre à la demande d'informations**, conformément au règlement européen en cours d'adoption sur les statistiques de l'énergie. Il encourage l'effort entamé pour une meilleure connaissance des consommations d'énergie. Il suivra avec attention l'établissement d'un diagnostic des bâtiments résidentiels et des comportements de consommation des ménages.
5. Le Conseil encourage la poursuite des travaux entrepris pour améliorer la qualité des enquêtes industrielles et demande que l'élaboration de **bilans de qualité** soit généralisée.
6. Le Conseil souhaite que les efforts de fourniture d'un meilleur service aux utilisateurs soient poursuivis, en s'appuyant sur les **potentialités d'Internet**, que ce soit en matière de collecte ou de mise à disposition des résultats notamment pour les enquêtes conjoncturelles.
7. Le Conseil souhaite que les efforts de simplification du système Intrastat ne dégradent pas la qualité globale de l'information produite. Il souhaite en particulier que **l'information sur les flux physiques de matières** soit collectée pour mesurer l'impact de l'industrie sur l'environnement

## ENVIRONNEMENT 2009-2013

---

1. Le Conseil demande que **les préoccupations de développement durable soient systématiquement prises en compte par l'ensemble des services producteurs dans l'élaboration des programmes statistiques** et que l'organisation des formations du Cnis soit elle-même adaptée en ce sens. Il soutient l'organisation d'une rencontre sur le développement durable pour préparer le programme à moyen terme de la statistique publique.
2. **La connaissance des éco-activités** est mal appréhendée actuellement alors que celles-ci sont appelées à se développer du fait des politiques qui se mettent en place pour lutter contre le changement climatique et protéger l'environnement. Le Conseil demande que soient précisées les méthodes d'évaluation des conséquences sur l'ensemble des secteurs économiques de la prise en compte de l'environnement. Il demande plus particulièrement de mieux identifier et mesurer la connaissance des éco-activités, en particulier les entreprises, les emplois et les métiers qui leur sont liés.
3. **Compléter le PIB par des indicateurs complémentaires** pour tenir compte de l'environnement figure parmi les engagements pris par le Gouvernement à l'issue du Grenelle de l'environnement. Le Conseil appuie cette demande et souhaite suivre l'avancement des travaux effectués par les services statistiques.
4. Pour satisfaire **les besoins croissants d'informations territorialisées en matière d'environnement et de développement durable**, le Conseil suggère de développer les travaux relatifs aux indicateurs de développement durable, aux dépenses de protection de l'environnement et à la connaissance des éco-activités. Il recommande aussi de mettre à disposition des utilisateurs des outils tels que la cartographie interactive particulièrement bien adaptés à la visualisation et à l'interprétation des résultats à des niveaux géographiques adaptés à leurs besoins.

## TRANSPORTS, TOURISME 2009-2013

---

### Transports

1. Le Conseil réaffirme son souhait de voir rapidement étudiées et mises en œuvre, dans le cadre de ce moyen terme, les recommandations formulées dans le rapport du Cnis « Inventaire des besoins d'information sur les transports ». À cette fin, il demande qu'**un comité de coordination statistique** composé du service statistique et des directions opérationnelles du ministère soit créé rapidement pour cadrer l'avancée des travaux indispensables à la mise en œuvre de ces recommandations. Il souhaite que ce comité rende compte de l'avancement de ses travaux chaque année dans le cadre de la formation *ad hoc*.
2. Le Conseil insiste sur l'étude des recommandations du rapport « inventaire des besoins d'information sur les transports » concernant la **mobilité locale des personnes en incluant ses implications sur le bilan de la circulation** pour éclairer de manière homogène dans les différentes agglomérations l'offre de transport, la qualité de service, la congestion. Il s'agirait ainsi de chercher à rendre possible la **mesure de certains effets environnementaux des transports et l'impact des mesures à venir pour le développement durable**.
3. Le Conseil souhaite que soit mise en place une synthèse statistique des **échanges internationaux de marchandises** à partir des sources statistiques de transports pour pallier l'abandon de l'obligation de déclaration douanière en matière de flux de marchandises en intracommunautaire. Les travaux devraient notamment permettre une estimation des flux conteneurisés de marchandises échangées passant par les ports français ou étrangers.
4. Le Conseil encourage vivement la réalisation de l'enquête sur les **entrepôts** et souhaite que celle-ci fournisse à la fois des informations sur les caractéristiques et l'activité **logistique** des entrepôts, et sur les flux de transport amont et aval associés.
5. Dans le contexte d'ouverture à la concurrence modale et intermodale, **le développement de la connaissance des prix et de leur évolution** est une indication essentielle de l'adaptation de l'offre à la demande aux conditions de concurrence. Le Conseil encourage la mise en place des indices prévus dans le règlement STS. Il demande également de poursuivre la réflexion méthodologique pour apprécier au-delà des évolutions, les prix en niveau pour procéder à des comparaisons par mode.

### Tourisme

1. Le Conseil encourage les services chargés du tourisme et la Banque de France à poursuivre les avancées méthodologiques permettant de **consolider la connaissance du tourisme international**. À cet égard il souhaite vivement que des méthodes alternatives ou complémentaires aux enquêtes aux frontières soient prolongées ou explorées. C'est le cas notamment d'une approche de la présence de non résidents à partir de la connaissance qu'en ont les opérateurs de téléphonie mobile, ou de leurs dépenses à partir des informations détenues par le groupement « cartes bancaires ». Le Conseil encourage le système statistique public à engager des discussions sur les conditions d'accès à ces informations auprès de leurs détenteurs pour une première mise en place au cours de ce moyen terme en tenant compte des expériences en cours.

2. Le Conseil souligne l'importance d'une opération comme l'enquête « Suivi de la demande touristique » (SDT), utilisée notamment pour répondre aux obligations européennes. Il souhaite vivement que les volets trimestriels variables soient utilisés pour **compléter l'information disponible sur le tourisme des résidents**. Il s'agit notamment de suppléer au non renouvellement des enquêtes "vacances" de l'Insee, en traitant par exemple les déplacements des enfants de moins de 15 ans, les déplacements professionnels, ou d'intégrer des questions sur des thématiques nouvelles comme celle du développement durable du tourisme, etc.
  
3. Le Conseil note avec satisfaction les avancées très significatives réalisées récemment dans la connaissance des structures d'hébergement touristiques et les perspectives d'un suivi étendu de la fréquentation dès l'année 2009. Il encourage le système statistique public à **développer et approfondir la connaissance des entreprises** de l'ensemble des secteurs caractéristiques du tourisme et des conditions d'exercice de leur activité. Des avancées sont notamment attendues dans la connaissance des groupes et des réseaux d'enseignes, de l'emploi et des qualifications, des difficultés d'embauche, etc.
  
4. Le Conseil attache une grande importance aux travaux de **rénovation des comptes satellites du tourisme**, plus particulièrement à la réconciliation entre les approches « demande » et « offre » et au meilleur ancrage avec le cadre central de comptabilité nationale. Le compte satellite permettra des analyses plus riches et plus pertinentes en rapprochant des données monétaires comme les dépenses et des données physiques comme le nombre de nuitées à partir de sources cohérentes entre elles.



## URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT 2009-2013

---

1. Le Conseil soutient les efforts du SSP pour développer la connaissance des situations de mal-logement, y compris les situations d'hébergement par les tiers à l'occasion de la réalisation des enquêtes logement. Il recommande **plus généralement d'améliorer la connaissance des conditions d'exclusion du logement** dans le cadre notamment de la loi sur le droit au logement opposable. Il encourage par ailleurs l'observation des trajectoires résidentielles notamment des personnes mal logées.
2. Le Conseil souhaite que les services statistiques intègrent les préoccupations de développement durable, à partir de questionnements et de méthodologies appropriés. Il souhaite en particulier que soient mieux connues **les situations de logement susceptibles de porter atteinte à la santé des occupants, ainsi que les consommations d'énergie au sein de l'habitat**. Il suivra avec attention le projet d'enquête sur la performance thermique des logements et la consommation d'énergie résidentielle des ménages.
3. Conscient de l'intérêt des sources fiscales **pour la connaissance au niveau local des conditions de logement et des marchés du logement**, le Conseil invite la DGI et les services statistiques des ministères chargés du logement et de l'équipement à réfléchir aux modalités de diffusion de l'information Filocom. Il souhaite que l'accès à cette information soit facilité, en particulier aux chercheurs, aux services de l'État en charge de la politique du logement et aux collectivités territoriales, dans le respect des règles du secret professionnel. Il demande par ailleurs à ce que l'Insee et les services statistiques ministériels puissent exploiter à des fins statistiques les bases fiscales concernant les mutations immobilières et foncières.
4. Le Conseil encourage le SESP à mettre en œuvre la refonte de **l'enquête sur le parc locatif social (EPLS)** pour améliorer l'information des services en charge de la politique du logement social. Il note que l'inventaire annuel des logements sociaux qui résultera de cette refonte devrait constituer le **socle de base de l'observation du parc social et de ses occupants**. Il souhaite qu'une refonte des autres dispositifs statistiques touchant le champ du logement social soit engagée au cours du moyen terme de façon à les articuler entre eux. On gagnera en qualité de l'information et en délais de diffusion tout en réduisant la charge de réponse pour les bailleurs et les ménages.
5. Soucieux que soit améliorée la précision de **l'indice des loyers**, le Conseil soutient le remplacement, pour la mesure de l'évolution des loyers HLM, de l'enquête trimestrielle actuelle auprès d'un échantillon de ménages locataires par une collecte directe de loyers auprès d'un échantillon de bailleurs sociaux. Il invite l'Insee et les représentants des bailleurs sociaux à étudier les conditions dans lesquelles pourrait être utilisée l'information disponible dans les systèmes des bailleurs et sa transmission à l'Insee. Il invite le service statistique à réfléchir aux éventuelles synergies, à terme, entre cette enquête trimestrielle sur les loyers et l'inventaire annuel des logements sociaux que le SESP projette de substituer à l'enquête EPLS.
6. Le Conseil encourage l'Insee à poursuivre ses efforts en vue d'une **meilleure connaissance de l'évolution des prix des logements neufs**. Il souhaite que ces efforts aboutissent à la publication d'un indice mobilisant les données les plus pertinentes, et invite les services producteurs à faciliter l'accès de l'Insee aux données susceptibles d'être mobilisées dans cette entreprise.

7. Le Conseil recommande au système statistique public de **réfléchir aux méthodes et aux données qui permettraient d'aider à une meilleure coordination des observatoires locaux** qui se mettent en place de façon décentralisée.

# **AVIS 2009**

## **première année d'exécution**

### **AGRICULTURE 2009**

1. Le Conseil recommande que l'expérimentation de saisie mobile des données sur ordinateur portable par les enquêteurs pour le recensement agricole soit organisée de manière à améliorer la qualité des données recueillies et à réduire la charge de collecte. Il souhaite être informé des résultats des expérimentations conduites en 2008 et 2009.
2. Le Conseil a noté les efforts entrepris par le service de la statistique et de la prospective pour améliorer la diffusion des informations statistiques. Il suivra avec attention le démarrage de l'enrichissement du site Agreste avec la mise en ligne intégrale des publications « Chiffres et données », complétée par des tableaux détaillés téléchargeables par les utilisateurs. Il souhaite connaître l'état des réalisations à sa prochaine session.

---

#### **Avis sur le plan de sélection de l'échantillon 2008-2009 du RICA**

Conformément à l'arrêté interministériel du 17 septembre 2001 relatif au réseau d'information comptable agricole, le Conseil approuve les plans de sélections pour 2008 et 2009 du RICA.

## ENVIRONNEMENT 2009

1. Dans un contexte international marqué par le réchauffement climatique, le renchérissement des matières premières et de l'énergie, le Conseil encourage la poursuite et le développement des travaux engagés au niveau international visant à mieux mesurer les liens entre l'économie (y compris le contenu en emploi) et l'environnement, tels que **l'analyse des comptes de flux de matières et l'évaluation des émissions de polluants par les activités économiques**. Il souhaite que les impacts environnementaux causés par une économie nationale dans le reste du monde puissent être mesurés, au moins partiellement.
2. Le Conseil a pris acte de la décision de créer **un portail de l'environnement** à la suite du Grenelle de l'environnement. Il approuve cette initiative qui facilitera l'accès du public à l'information sur l'environnement conformément à la transposition en droit interne de la convention d'Aarhus. Il encourage les autorités publiques à déclarer au maître d'ouvrage du portail les informations environnementales dont elles sont détentrices.
3. La stratégie nationale de développement durable pour 2009-2014 sera révisée vers la fin de 2008. En conséquence, de nouveaux indicateurs de développement durable pourront être définis en lien avec les orientations majeures de cette stratégie ; certains indicateurs seront conservés mais devront être actualisés. Le Conseil demande que tous les services statistiques concernés mobilisent leurs données et leurs connaissances pour mettre au point ce **futur tableau de bord des indicateurs de développement durable, y compris au niveau territorial**.

## **INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE 2009**

1. Le Conseil soutient les importants efforts entrepris par l'Insee et le Sessi afin de rationaliser et de simplifier le dispositif de production des statistiques structurelles sur l'industrie. Il apprécie la réduction de la charge statistique des entreprises ainsi que l'amélioration de la connaissance des petites et moyennes entreprises industrielles qui en résulteront pour l'ensemble de la Statistique d'entreprises. Il demande que l'adaptation des systèmes d'informations des différents services soient menés en cohérence avec les évolutions du système de production.
2. Le Conseil se félicite de la démarche de concertation menée par le Sessi avec les organisations professionnelles. Il considère que le projet d'arrêté mis au point dans ce cadre définit les conditions d'exercice de la coopération entre les organisations professionnelles et l'administration d'une façon adaptée.

## TRANSPORTS, TOURISME 2009

### Transports

1. Le Conseil note l'avancée de la mise en œuvre de certaines recommandations de « **l'inventaire sur les besoins d'information sur les transports** », en particulier avec la loi Grenelle en préparation, le lancement d'une étude sur les « hinterland » des ports, les travaux de concertation en matière de transports départementaux et urbains et de production d'un compte satellite des transports.
2. Le Conseil comprend que la réforme du **système d'immatriculation des véhicules** aura des implications organisationnelles pour le traitement des données. Il note également les progrès engagés en matière de diffusion des informations relatives aux immatriculations et au parc de véhicules, en particulier concernant la mise à disposition sur internet et la diffusion d'informations sur les émissions des véhicules. Il recommande que toutes les mesures soient prises pour éviter que le changement de système ne conduise à une rupture dans la mise à disposition des informations, tant pour les délais que pour le détail.

### Tourisme

1. Le Conseil se félicite de la mise en place par l'Insee et la Direction du tourisme d'une description précise et régulièrement mise à jour du **parc des hébergements collectifs autres que les hôtels et campings** et de l'élargissement dès 2009 de l'enquête de fréquentation, sur une partie significative de ce champ, afin de satisfaire aux exigences européennes. Il souhaite vivement qu'un premier bilan annuel, celui de l'exercice 2009, puisse être rendu public au printemps 2010.
2. Le Conseil a pris connaissance du dispositif mis en place, depuis la fin des contrats de plan « État - Régions », pour coordonner et assurer la cohérence méthodologique du **dispositif statistique régional sur le tourisme**. Il souhaite que le suivi du dispositif au niveau national soit poursuivi et qu'il lui soit rendu compte chaque année des évolutions constatées dans ce domaine.

### Transports - Tourisme

1. Le Conseil recommande que la coordination entre la direction du tourisme et le SESP, service statistique du ministère en charge des transports, pour l'adaptation de **l'enquête de suivi de la demande touristique (SDT)** se poursuive, conformément aux recommandations du groupe de travail sur l'inventaire des besoins de statistiques sur les transports.

## URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT 2009

1. Le Conseil exprime à nouveau son attachement **au projet RESANE**, dont l'objet est d'améliorer la qualité de l'information produite annuellement sur les entreprises tout en réduisant la charge de collecte. Il invite les services producteurs à ne pas relâcher leurs efforts en 2009 pour que l'aboutissement de ce projet soit un succès.
2. Le Conseil salue les réflexions méthodologiques menées par l'Insee et le Sesp en vue d'une **refonte du mode de calcul de l'indice du coût de la construction**. Il souhaite qu'à l'occasion du passage à la méthode hédonique soit envisagé un accroissement de la taille de l'échantillon de l'enquête prix de revient des logements neufs de façon à améliorer la précision de l'indice. Il note avec satisfaction que le passage à la méthode hédonique devrait réduire la charge de réponse pour les enquêtés.
3. Le Conseil appuie l'idée de remplacer l'enquête trimestrielle actuelle auprès de ménages locataires par une enquête directe auprès des bailleurs, pour le calcul de **l'indice des loyers d'habitation du secteur social**. Pour le parc privé, le Conseil invite l'Insee à poursuivre les réflexions méthodologiques engagées pour prendre en compte des données de loyer déjà collectées par des organismes représentant les bailleurs et les locataires.
4. Le Conseil soutient le projet de **refonte de l'enquête sur le parc locatif social** et les axes retenus : obligation de réponse assise sur un acte législatif spécifique, collecte au logement, et rapprochement avec les systèmes d'information des bailleurs pour minimiser la charge de réponse. Il souhaite que cette enquête rénovée soit réalisée dès 2010 après que les projets législatifs aient été soumis au Parlement.